

Isobel Sheldon, dirigeante et entrepreneure renommée dans le domaine des batteries, rejoint le comité consultatif de First Phosphate

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 12 juin 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer la nomination d'Isobel Sheldon OBE, de la société de conseil Oakpolytech Ltd, au comité consultatif de la Société.

Une discussion enregistrée avec le DG, John Passalacqua, et Isobel Sheldon OBE est disponible à l'adresse suivante : https://youtu.be/u5cQ1B_3Am4.

Isobel Sheldon travaille depuis 20 ans dans l'industrie des batteries au lithium-ion. Elle a été décorée de l'Ordre de l'Empire britannique par Sa Majesté la Reine d'Angleterre pour ses longs états de service dans le développement des batteries pour véhicules électriques. Elle a été classée 37e dans le top 50 des cadres LGBT d'OutAtWork au Royaume-Uni. Elle a occupé des fonctions stratégiques, techniques, commerciales et de direction au sein de Britishvolt, du UK Battery Industrialisation Centre, de Cummins Electrified Power et de Johnson Matthey.

« Mme Sheldon convient parfaitement à notre équipe, car elle est profondément attachée au développement et à la durabilité de l'industrie des batteries et possède des années d'expérience dans ce domaine pour nous guider dans les prochaines phases de notre développement », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Il est rare de rencontrer des personnes aussi passionnées par leur métier et, à ce titre, Isobel apporte une grande dose de dynamisme à notre équipe, ainsi que son vaste réseau mondial de spécialistes. »

« C'est un honneur de participer à l'engagement de First Phosphate en faveur du développement d'un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement en LFP », a déclaré Mme Sheldon. « La mise en place de chaînes d'approvisionnement nationales pour l'industrie croissante des batteries dans le monde occidental est d'une importance cruciale pour nos économies afin de garantir que la mégatendance de la décarbonisation des transports soit fournie de manière efficace et respectueuse de l'environnement. »

First Phosphate détient plus de 1 500 km² de claims miniers dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada, qu'elle développe activement. Ses propriétés consistent en une formation de roche ignée anorthosite rare qui produit généralement un concentré de phosphate d'une grande pureté, dépourvu de concentrations élevées de métaux lourds nocifs.

La propriété phare de First Phosphate, le Lac à l'Original, est située à environ 110 km de route au nord de la ville de Saguenay, la sixième plus grande ville du Québec, qui offre des vols quotidiens vers Montréal, une main-d'œuvre industrielle qualifiée, une infrastructure locale solide, et qui se trouve à 30 km en voiture du port en eau profonde de Saguenay, qui offre un accès sans entrave au monde.

La propriété Bégin-Lamarche de First Phosphate est située à environ 75 km en voiture du port de Saguenay. La société a conclu un protocole d'entente avec le port de Saguenay afin de s'assurer un accès en eau profonde aux marchés mondiaux et une empreinte précieuse pour le développement au port industriel.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des

batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, President
peter@firstphosphate.com
Tel: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de piles LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et l'annonce prévue par la Société des résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche au cours des prochaines semaines.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs prévus, notamment : la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et la capacité de la Société à annoncer les résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche au cours des prochaines semaines.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y

limiter : L'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la pleine norme ESG sous une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et l'incapacité de la Société à annoncer les résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche dans les semaines à venir.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également avertis de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il n'y a aucune garantie que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles sont fondées se réaliseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/169579>